



Assurance dommage ouvrage tardive

Par **cyberom**, le **16/01/2008 à 20:46**

Bonjour,rnrnJ'ai une question sur l'assurance Dommage Ouvrage suite à une extension (agrandissement sur l'existant).rnrnRésumé:rnrnMon chantier a débuté en juillet 2007, la maçonnerie a été réalisé par un maçon. Etant bricoleur y travail aussi (pose de plâtres, de fenetre...) rnAujourd'hui le maçon a fini son travail. Le plombier, le chauffagiste et l'electricien sont en cours d'execution de leur travail. Un plaquiste devrait bientôt commencer afin de prendre mon relai.rnrnMon probleme est que je viens de relire mon permis de construire, il est mentionné de souscrire à une assurance dommage ouvrage. J'ai fait des recherches sur internet, et j'ai vu qu'elle etait fortement recommandée et necessaire pour les garanties decenales.rnrnJ'ai encore plusieurs de mois de delai avant la fin des travauxrnrnJe n'ai pas soucrit à cette assurance. Puis je y souscrire maintenant??rnrnCordialement,rnrnARGELES Romain